



BULLETIN D'INSCRIPTION VTT

Possibilité également de s'inscrire en ligne via <http://www.castelrace.fr>

TARIF : 7 €

VTT 28 km

VTT 45 km

NOM et PRENOM :

Date de naissance :

Nationalité :

Sexe : F H

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel :

Email :

J'accepte les conditions de règlement au verso

Fait à :
Le :

Signature :

MINEURS (AUTORISATION DU RESPONSABLE LEGAL OBLIGATOIRE)

Je soussigné :
Autorise mon fils / ma fille :
à participer à la randonnée VTT de la Castel Race ».

Fait à :
Le :

Signature :

Règlement randonnée VTT

Article 1 : Organisation

L'association **CASTEL RACE** dont le siège social est au 18 rue des pierres Blanches 49330 CHATEAUNEUF SUR SARTHE. Organise une randonnée VTT.

L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication par mail à l'adresse castelrace49@gmail.com ou par tel au 06 26 27 60 00.

Article 2 : Date, horaires

Ce sera un départ libre à partir de 15 h 00 jusqu'à 16 h 00 sur deux parcours de 28 et 45 km.

Lieu de départ et d'arrivée : Stade de Châteauneuf sur Sarthe.

Article 3 : Condition de participation et parcours

Cette randonnée est ouverte à tout vététiste

S'agissant d'une randonnée et non d'une épreuve sportive, les voies de circulation empruntées le jour de la manifestation, ne seront ni sécurisées, ni neutralisées durant la randonnée. Dès lors, tous les participants VTT s'engagent à respecter le code de la route et s'il y a lieu les éventuels décrets municipaux des localités, routes et chemins traversés.

Il est demandé à tous les participants de respecter l'environnement et les voies privées qui auraient pu être ouvertes pour la manifestation.

Article 4 : Mode d'inscription

4.1 : Tarif et droit d'inscription

Le tarif est identique pour les deux parcours : 7 €

Une Inscription en ligne sur le site <http://www.castelrace.fr> sera possible jusqu'au 06/07/2023 sinon il y aura la possibilité de s'inscrire sur place.

4.2 : Remise d'un Bracelet

Un bracelet vous sera remis avant le départ, il vous donnera accès au ravitaillements.

4.2 : Ravitaillement

Ravitaillement sur le parcours (18^{ème} kilomètre) et Ravitaillement à l'arrivée

L'organisation se réserve le droit de retirer les ravitaillements en fonction des règles sanitaires en vigueur le jour de la course.

4.3 : Remboursement

L'inscription est ferme et définitive,

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés sauf si présentation d'un certificat médical attestant d'une contre-indication médicale.

Article 5 : Sécurité

Chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un randonneur victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Le port du casque est Obligatoire.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

L'association organisatrice de la manifestation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel. Il appartient à chaque participant de vérifier, avant la manifestation, sa garantie en responsabilité civile et dommage corporel.

Les randonneurs assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'**organisateur de l'évènement** en cas de dommages ou de séquelles consécutives à randonnée.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux participants ou à leurs accompagnateurs lors de la manifestation.

Article 7 : Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans contrepartie.

Article 8 : Droit à l'image

En participant à la manifestation, chaque participant donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Article 9 : CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Article 10 : Engagement du coureur

Le fait de s'inscrire à cette manifestation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement